

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 12 mars 2012
2. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
3. Motion "Condamnation de la répression incessante menée par les autorités chinoises au Tibet" déposée par le député M. Felix Braz le 15 mai 2012
4. Dossiers européens:
 - présentation de documents:
 - COM(2012)124: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers
Rapporteur: M. Eischen
 - COM(2012)128: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique
Rapporteur: M. Oberweis
 - COM(2012)219: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant la position du Conseil en première lecture relative à l'adoption d'une décision du Parlement européen et du Conseil accordant une aide macrofinancière supplémentaire à la Géorgie
Rapporteur M. Oberweis
 - JOIN(2012)1: Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est
Rapporteuse: Mme Mutsch

JOIN(2012)14: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage
Rapporteur: M. Angel

JOIN(2012)13: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Partenariat oriental: une feuille de route pour le sommet de l'automne 2013
Rapporteur: M. Angel

- nomination d'un rapporteur:

COM(2012)222: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE MONTÉNÉGRO DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉFORMES

5. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 2 et le 8 juin 2012
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

M. Georges Friden, M. Daniel Gengler, Ministère des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, M. Frédéric Bohler, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusée : Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 12 mars 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)

La mission EUMM est déployée sur le terrain en Géorgie depuis la fin du mois de

septembre 2008 dans le contexte de la mise en œuvre du protocole d'accord en six points du 12 août 2008 conclu entre la Géorgie et la Russie par le biais d'une entremise diplomatique de la présidence française de l'Union européenne. A ce jour, EUMM est la seule mission internationale dans la région. La mission a un caractère civil et a pour objectif de contribuer à la stabilité à long terme de la Géorgie et de la région limitrophe.

Le Luxembourg participe à la mission depuis son lancement. Depuis le 1^{er} octobre 2008, la Police grand-ducale détache en permanence deux agents dans le cadre de la mission, dont un est déployé à Gori, aux côtés d'autres agents européens, alors que l'autre est intégré au quartier général de la mission à Tbilissi. Le nombre d'experts observateurs est actuellement en-dessous du minimum de 200 agents.

Les développements récents dans la région ne donnent pas lieu à l'insouciance. L'atmosphère est assez nerveuse, des élections parlementaires s'annonçant pour le mois d'octobre et le mandat du Président prenant fin en 2013. Des élections régionales ont eu lieu en Abkhazie et en Ossétie du Sud. La mission EUMM n'a pas accès à ces régions séparatistes, la Russie ne respectant pas ses engagements en la matière.

La commission rend son avis positif à la prolongation de la mission jusqu'au 14 septembre 2013.

3. Motion "Condamnation de la répression incessante menée par les autorités chinoises au Tibet" déposée par le député M. Felix Braz le 15 mai 2012

Le Président de la commission rappelle que le Ministre des Affaires étrangères a informé la commission en mars 2012 sur la situation au Tibet et a eu une entrevue avec l'association « Amis du Tibet ». Il fait distribuer aux membres de la commission une proposition de texte modifiant la motion du groupe politique « déi gréng ».

Le représentant du groupe politique « déi gréng » fait savoir qu'il a pris connaissance, avant la présente réunion de la commission, du nouveau texte proposé qui reprend les considérants du texte introduit par « déi gréng », mais diffère en ce qui concerne les revendications. Il exprime son souhait qu'un compromis puisse être trouvé pour que la Chambre des Députés se prononce au sujet du Tibet. Il déplore le fait qu'aucune entrevue avec la commission n'avait été prévue lors de la récente visite du Président du Parlement chinois.

La commission convient de remettre ce point à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure pour que la nouvelle proposition de texte puisse être discutée au sein des groupes et sensibilités politiques.

4. Dossiers européens:

- présentation de documents:

COM(2012)124: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers

Rapporteur: M. Eischen

La présente proposition est une nouvelle proposition présentée dans le cadre de la politique internationale de l'Union européenne en matière de marchés publics. Cette initiative vise principalement à améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises de l'UE participent à des marchés publics dans les pays tiers. À l'heure actuelle, elles sont, en effet, confrontées à maintes pratiques restrictives dans bon nombre des pays comptant parmi les principaux partenaires commerciaux de l'UE. La valeur des marchés publics ouverts aux soumissionnaires étrangers n'est ainsi que de 178 milliards d'euros aux États-Unis et de 27 milliards d'euros au Japon, et, en Chine, seule une fraction minime des marchés publics leur est accessible. Beaucoup de pays ont, en outre, adopté des mesures protectionnistes, notamment dans le contexte de la crise économique. En conséquence, seulement 10 milliards d'euros d'exportations en provenance de l'UE (représentant 0,08 % de son PIB) trouvent actuellement un débouché sur les marchés publics au niveau mondial, alors que l'on estime à 12 milliards d'euros les exportations qui ne se réalisent pas en raison des restrictions appliquées.

À l'inverse, l'UE a gardé ses marchés publics largement ouverts à la concurrence internationale, en dépit de pressions croissantes sur son marché intérieur, qu'exercent en particulier les économies émergentes dans certains secteurs clés (chemins de fer, construction, services informatiques). La présente initiative vise à résoudre ces problèmes, d'abord en renforçant la position de l'UE dans les négociations visant à obtenir de ses partenaires commerciaux qu'ils ouvrent leurs marchés publics, ensuite en clarifiant, à cet effet, les règles régissant l'accès des entreprises des pays tiers et de leurs produits et services aux marchés publics de l'Union européenne.

Le Président de la commission fait remarquer que ce dossier important a également été transmis à la Commission de l'Economie.

Suite à l'intervention d'un membre de la commission, le Rapporteur du document précise qu'en cas d'une soumission anormalement basse d'un pays tiers, la Commission européenne peut mener une enquête p. ex. sur les conditions de travail dans ce pays avant l'acceptation du marché public.

COM(2012)128: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique

Rapporteur: M. Oberweis

La Commission européenne a adopté la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique en juin 2009, à la suite d'une demande formulée par le Conseil européen. Cette stratégie traite les enjeux majeurs du développement durable, de la prospérité, de l'accessibilité, de la sûreté et de la sécurité, mais aborde aussi les possibilités qui s'offrent pour faire de cet espace une région intégrée, tournée vers l'avenir et de niveau mondial, une région «de pointe» en Europe.

La présente communication prévoit trois objectifs globaux pour la stratégie (chacun accompagné d'indicateurs et d'objectifs spécifiques): sauver la mer Baltique, désenclaver la région et accroître sa prospérité.

COM(2012)219: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant la position du Conseil en première lecture relative à l'adoption d'une décision du Parlement européen et du Conseil accordant une aide macrofinancière supplémentaire à la Géorgie

Rapporteur M. Oberweis

La proposition d'assistance macrofinancière figurait parmi les mesures potentielles annoncées par l'Union européenne lors de la conférence des donateurs en 2008. L'ensemble de mesures de l'Union européenne pour soutenir la reprise économique en Géorgie s'élève à un montant maximal de 500 millions d'euros. La proposition comprenait deux opérations potentielles d'assistance macrofinancière de 46 millions d'euros chacune. La première a été mise en œuvre avec succès sur la période 2009-2010. S'agissant de la seconde, la Commission a adopté le 13 janvier 2011 une proposition visant à octroyer une aide macrofinancière supplémentaire à la Géorgie. Les discussions interinstitutionnelles entre le Parlement et le Conseil qui ont suivi l'adoption de la position du Parlement européen en première lecture ont échoué. Le Parlement privilégie nettement la procédure consultative, alors que le Conseil considère qu'il convient, conformément au nouveau règlement de comitologie, de recourir à la procédure d'examen. Aucune des réunions informelles organisées n'a permis de trouver un compromis sur cette question. La Commission privilégie l'application de la procédure consultative pour l'adoption du protocole d'accord. Elle ne souscrit donc pas à la position commune du Conseil adoptée le 10 mai 2012. Elle considère toutefois qu'il est indispensable de trouver rapidement une solution et est disposée à aider les deux colégislateurs à parvenir à un compromis dans les meilleurs délais.

Au cours de la discussion est évoqué le problème que certains montants prévus pour alimenter les fonds d'assistance de l'Union européenne ne sont pas utilisés parce que les projets ne sont pas mis en route dans les délais.

JOIN(2012)1: Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est

Rapporteuse: Mme Mutsch

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

JOIN(2012)14: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage

Rapporteur: M. Angel

Le Rapporteur informe que le document provient des services de la Haute Représentante des Affaires extérieures et est accompagné d'une série de documents de travail « SWD (staff working document) » sur les différents pays. Certains éléments des documents de travail seront intégrés dans la présentation.

En mai 2011, la politique de voisinage européenne a été réformée. La nouvelle politique se fonde sur de nouveaux éléments, notamment le principe consistant à «donner plus pour recevoir plus», l'importance de la responsabilisation réciproque entre l'UE et ses partenaires et la nécessité de partenariats conclus non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec la société civile (ONG, entreprises, milieux universitaires, médias, syndicats et groupes religieux, notamment), ainsi qu'une reconnaissance du rôle particulier des femmes dans la restructuration tant de la politique que de la société. La nouvelle approche retenue pour la PEV a également pris acte de l'importance de la différenciation et adapte les relations au niveau d'ambitions des partenaires. Elle se fonde donc sur le respect des particularités de chaque partenaire et de son propre processus de réforme. La nouvelle politique fait preuve d'une plus grande souplesse et expose un cadre pour des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chacun des pays, à leurs progrès en matière de réformes et à la nature du partenariat qu'ils recherchent avec l'UE.

L'Union européenne s'est efforcée de mettre à disposition des ressources financières supplémentaires. Un milliard d'euros sont mis à la disposition de pays partenaires, principalement par le biais des programmes SPRING pour le voisinage méridional et EaPIC pour le voisinage oriental. L'extension du mandat de la Banque européenne d'investissement (BEI) en octobre ouvre la voie à des prêts supplémentaires de 1,15 milliards d'euros aux pays partenaires. Grâce à l'extension de la portée des opérations couvertes par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), des actions peuvent être menées en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Un mécanisme de financement pour la société civile couvrant l'ensemble des pays de la PEV a été lancé en septembre. Il a été doté d'un budget initial de 26 millions d'euros pour 2011, des dotations similaires étant prévues pour 2012. En décembre, la Commission a adopté une proposition législative relative à un nouvel instrument financier, l'instrument de voisinage européen (IVE), qui vise à remplacer l'actuel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) à partir de 2014.

Un représentant spécial pour les pays du Sud de la Méditerranée a été nommé en juillet 2011. Les relations entre l'Union européenne et les pays de voisinage et de partenariat ont été renforcées par le biais de « task forces » institués pour chaque pays pour augmenter la cohérence. Des efforts ont été faits en vue d'une meilleure implication du Parlement européen et des Parlements nationaux.

Des négociations sur des accords d'association sont en cours avec la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Des avancées en matière d'intégration économique ont été observées (zones libres d'échange approfondi et complet) dans un certain nombre de pays. Les négociations sur l'accord d'association avec l'Ukraine sont achevées, mais l'accord n'a pas encore été signé compte tenu de la situation politique actuelle.

En ce qui concerne la mobilité des personnes, des accords ont été conclus avec la Moldavie, l'Ukraine et la Géorgie. Des négociations avec un certain nombre d'autres pays sont en cours. Un dialogue renforcé a été entamé avec le Maroc et la Tunisie, préparant la voie à un accord de mobilité.

JOIN(2012)13: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Partenariat oriental: une feuille de route pour le sommet de l'automne 2013

Rapporteur: M. Angel

L'objectif de la présente communication est de présenter une feuille de route du partenariat oriental comme cela a été convenu lors du sommet du partenariat oriental organisé à Varsovie les 29 et 30 septembre 2011. Cette feuille de route vise à fournir des orientations dans la perspective du prochain sommet prévu à l'automne 2013. La coopération entre l'UE et ses partenaires d'Europe orientale, à savoir la République d'Arménie, la République d'Azerbaïdjan, la République de Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, constitue un volet essentiel des relations extérieures de l'Union.

La feuille de route fixe:

- les objectifs arrêtés conjointement par l'UE et ses partenaires d'Europe orientale dans le cadre du partenariat oriental, qui découlent des déclarations effectuées à Prague en 2009 et lors du sommet de Varsovie en 2011;
 - les réformes et les progrès que les pays partenaires devraient s'efforcer de réaliser pour répondre aux objectifs des mesures décidées conjointement, énoncées dans les programmes d'association et les plans d'action PEV pertinents;
 - les différents instruments et le soutien que l'UE fournira au moyen d'une coopération dans le domaine financier et d'un dialogue sur les politiques;
 - une estimation du stade de réalisation des objectifs auquel l'UE et les pays partenaires devraient être parvenus d'ici la fin du deuxième semestre de 2013 grâce à la définition d'objectifs, de résultats ou d'échéances.
- Deux documents de travail détaillent les objectifs bilatéraux et multilatéraux et le support donné par l'Union européenne.

- nomination d'un rapporteur:

COM(2012) 222: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE MONTÉNÉGRE DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉFORMES

M. Angel est nommé rapporteur.

5. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 2 et le 8 juin 2012

La liste des documents est adoptée avec l'exception du document COM(2012) 236. Il est à vérifier si ce document est dans les compétences de la Commission du Développement durable ou de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale.

Sont nommés rapporteurs :

M. Fayot pour le document COM(2012) 254,
M. Hauptert pour le document COM(2012) 230.

6. Divers

Il est proposé d'organiser une réunion jointe avec la délégation de l'AP-UpM sur l'évolution du « printemps arabe ». Un membre de l'AP-UpM donne à considérer que la situation politique dans les pays concernés n'est pas stable. Il propose de présenter un rapport à la suite d'une session plénière de l'AP-UpM. Un membre

de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fait remarquer que Mme Brasseur est l'auteur d'un rapport sur l'évolution en Tunisie.

Le Président de la commission informe que le participant luxembourgeois à la mission des Nations Unies en Syrie entame ses fonctions à ce jour (11 juin 2012).

Le Président de la commission rappelle que cinq projets de règlement grand-ducal du domaine de la Coopération ont été envoyés aux membres de la commission. La commission en discutera avec Mme la Ministre lors de la réunion du 25 juin 2012.

Luxembourg, le 3 août 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot